

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 765

29 mars 2013

SOMMAIRE

3i GC Holdings U1 S.à r.l.	36703	Gez Immobilière	36699
A3COM S.A.	36703	HeliosMax S.A.	36700
Agrostar	36701	Irocy Finance S.à r.l.	36720
Almat S.A.	36701	Jaccar Holdings	36699
A.M.S. Auto Moto Sport S.à r.l.	36701	Mason S.A.	36715
"AMS Auto S.à r.l."	36702	Palinvest Lux S.A.	36720
Arctic Cooling Systems S.à r.l.	36700	PLO S.A.	36716
Asia Alternatives Luxembourg S.à r.l.	36700	PrimaCom Finance (Lux) S.A.	36706
Asolilux S.A.	36702	RBC Investor Services Limited	36700
Atria Invest S.A.	36702	Real Associates S.A.	36699
AutoZone Luxembourg Holdings S.C.S.	36700	SPA.FI S.A.	36701
AutoZone Luxembourg Investments S.à r.l.	36702	Sun Finance S.à r.l.	36697
Avaros S.A.	36702	Sun Finance S.à r.l.	36674
Avaros S.A.	36703	TIIC Holding	36704
Avenue Luxembourg S.à r.l.	36701	US International S.A.	36704
Banque Degroof Luxembourg S.A.	36703	Viorn S.A.	36704
Black & Decker TransAsia S.à r.l.	36703	Welland (Luxembourg) S.à r.l.	36705
EUROMARKEN LUXEMBOURG SARL, Warenvertriebs-Agentur	36705	Win Securitisation II	36705
FCB (Forest City Basin) Resources S.A.	36699	Zenilux S.A.	36704
		Zento S.A.	36705

Sun Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.035.

L'an deux mil douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Denis OUSSADON, né à Casablanca, Maroc, le 5 juillet 1952, résidant professionnellement au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Jacques Benarroch, né le 16 septembre 1954, à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2012, laquelle procuration restera annexée aux présentes ; et
- 2) Monsieur Jacques BENARROCH, né le 16 septembre 1954, à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- 3) Monsieur Denis Oussadon représentant à l'effet des présentes ses enfants, Pamela OUSSADON, Cynthia OUSSADON et Kelly OUSSADON,
- 4) Monsieur Jacques BENARROCH représentant pour sa part ses enfants, Jeff BENARROCH, Morgane BENARROCH et Julia BENARROCH

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter que lors de la constitution de ladite société en date du 21 décembre 2012, par l'ensemble des soussignés présents et représentés, se sont glissées plusieurs erreurs matérielles dans la partie de l'acte relative à la « SOUSCRIPTION ET PAIEMENT » s'agissant concernant la volonté des apporteurs, à la constitution de la société, à titre de subrogation réelle expressément convenue entre Monsieur OUSSADON et ses enfants et Monsieur BENARROCH et ses enfants, de reporter la nue-propriété et l'usufruit dont ils étaient respectivement titulaires sur les parts sociales qu'ils ont co-apporté, sur les parts sociales reçues en rémunération de l'apport de ces parts démembrées.

Monsieur OUSSADON et ses enfants et Monsieur BENARROCH et ses enfants n'ont entendu en effet faire apport conjointement de l'usufruit et de la nue-propriété dont ils étaient

respectivement titulaires sur les parts sociales qu'ils ont co-apporté, que pour autant que soit reporté sur les parts sociales émises en rémunération des apports précités, l'usufruit et la nue-propriété dont ils étaient titulaires sur les parts apportées.

Qu'en conséquence les associés ont pris la résolution suivante:

RESOLUTION UNIQUE

En conséquence de l'exposé préliminaire, les associés décident de corriger comme suit l'intégralité des dispositions de l'acte de constitution de la société relatives à la « SOUSCRIPTION ET PAIEMENT » qui auront désormais la teneur suivante et seules seront opposables aux tiers :

« SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

DEFINITIONS

- Cynthia Oussadon : « **CO** » ;
- Denis Oussadon : « **DO** » ;
- Jacques Benarroch : « **JB** » ;
- Jeff Benarroch : « **JEB** » ;
- Julia Benarroch : « **JUB** » ;
- Kelly Oussadon : « **KO** » ;
- Morgane Benarroch : « **MB** » ;
- Nue-propriété : « **NP** » ;
- Pamela Oussadon : « **PO** » ;
- Pleine propriété: « **PP** » ;
- Usufruit : « **U** » ;
- SCI AMANDINE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 419 683 271 : « **SCI Amandine** » ;
- SCI ARCADIA 46, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 443 347 646 : « **SCI Arcadia** » ;

SCI AVENUE D'ALSACE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 438 366 338 : « **SCI Alsace** » ;



SCI BANCEL VALENCE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 483 259 271 : « **SCI Valence** » ;

SCI BORDEAUX 11 COURS DE L' INTENDANCE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 440 273 712 : « **SCI Bordeaux** » ;

- SCI BOTAPA, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 419 683 305 : « **SCI Botapa** » ;
- SCI BRANT I, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 422 918 276 : « **SCI Brant I** » ;
- SCI BRANT II, une société civile immobilière, de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 422 918 029 : « **SCI Brant II** » ;
- SCI CHAMBERY SAINT LEGER, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 444 281 505 : « **SCI Chambéry** » ;
- SCI COURCHEVEL, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 419 500 830 : « **SCI Courchevel** » ;
- SCI FORCE 7, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 419 680 152 : « **SCI Force 7** » ;
- SCI FRANCS BOURGEOIS COMMERCE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 497 664 219 : « **SCI Bourgeois Commerce** » ;

- SCI 19 FRANCS BOURGEOIS LOGE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 479 945 727 : « **SCI Bourgeois Loge** » ;
- SCI DE GUTENBERG, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 421 495 789 : « **SCI de Gutenberg** » ;
- SCI 26 RUE DES HALLEBARDES, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 423 859 917 : « **SCI Hallebardes** » ;
- SCI HENRIETTE 19, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 434 737 003 : « **SCI Henriette** » ;
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ILOT DE LA ROSE 1, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 410 731 350 : « **SCI Ilot** » ;
- SCI JEU DES ENFANTS DORE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 479 726 259 : « **SCI Enfants** » ;
- SCI 7 KLEBER COMMERCE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 497 665 786 : « **SCI Kleber** » ;
- SCI LIBERTE DIJON, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 423 462 233 : « **SCI Dijon** » ;
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LYON MESANGES, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 451 036 107 : « **SCI Lyon** » ;
- SCI 11 RUE DU VIEUX MARCHE AUX VINS, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 434 288 163 : « **SCI Marché aux Vins** » ;

- SCI MARECHAL, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 424 129 658 : « **SCI Maréchal** » ;
- SCI MERIBEL, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 419 500 734 : « **SCI Méribel** » ;
- SCI 11 RUE DU MITTELBACH, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 431 973 437 : « **SCI Mittelbach** » ;
- SCI MULHOUSE 45 SAUVAGE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 491 355 319 : « **SCI Mulhouse** » ;
- SCI PATJAC, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 408 397 289 : « **SCI Patjac** » ;
- SCI PRUNE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 419 680 244 : « **SCI Prune** » ;
- SCI QUIMPER KEREON, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 444 281 570 : « **SCI Quimper** » ;
- SCI SAINT RAF, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 421 306 689 : « **SCI Saint Raf** » ;



D'une part CO, KO, PO et DO co-apportent ensemble la pleine propriété des parts sociales suivantes appartenant en nue-propiété à CO, KO et PO et en usufruit à DO et d'autre part JEB, JUB, MB et JB co-apportent ensemble la pleine propriété des parts sociales suivantes appartenant en nue-propiété à JEB, JUB, MB et en usufruit à JB :

Apporteur	Titres apportés	Nature des droits sur les titres apportés	Valeur allouée au capital en euros	Valeur allouée à la prime d'émission en euros	Parts sociales émises et souscrites
DO	250 de SCI Amandine	U	16.368	0,61	U sur 32.736
PO	83 de SCI Amandine	NP	5.434	0,38	NP sur 10.868
CO	83 de SCI Amandine	NP	5.434	0,38	NP sur 10.868
KO	84 de SCI Amandine	NP	5.499	0,85	NP sur 10.998
JB	250 de SCI Amandine	U	16.368	0,61	U sur 32.736
JEB	83 de SCI Amandine	NP	5.434	0,38	NP sur 10.868
MB	83 de SCI Amandine	NP	5.434	0,38	NP sur 10.868
JUB	84 de SCI Amandine	NP	5.499	0,85	NP sur 10.998
DO	60 de SCI Arcadia	U	287.102	0,01	U sur 574.204
PO	20 de SCI Arcadia	NP	95.700	0,67	NP sur 191.400
CO	20 de SCI Arcadia	NP	95.700	0,67	NP sur 191.400
KO	20 de SCI Arcadia	NP	95.700	0,67	NP sur 191.400
JB	60 de SCI Arcadia	U	287.102	0,01	U sur 574.204
JEB	20 de SCI Arcadia	NP	95.700	0,67	NP sur 191.400
MB	20 de SCI	NP	95.700	0,67	NP sur



	Arcadia				191.400
JUB	20 de SCI Arcadia	NP	95.700	0,67	NP sur 191.400
DO	12 de SCI Alsace	U	62.569	0,05	U sur 125.138
PO	4 de SCI Alsace	NP	20.856	0,35	NP sur 41.712
CO	4 de SCI Alsace	NP	20.856	0,35	NP sur 41.712
KO	4 de SCI Alsace	NP	20.856	0,35	NP sur 41.712
JB	12 de SCI Alsace	U	62.569	0,05	U sur 125.138
JEB	4 de SCI Alsace	NP	20.856	0,35	NP sur 41.712
MB	4 de SCI Alsace	NP	20.856	0,35	NP sur 41.712
JUB	4 de SCI Alsace	NP	20.856	0,35	NP sur 41.712
DO	25 de SCI Valence	U	125.925	0,82	U sur 251.850
PO	9 de SCI Valence	NP	45.333	0,30	NP sur 90.666
CO	8 de SCI Valence	NP	40.296	0,26	NP sur 80.592
KO	8 des SCI Valence	NP	40.296	0,26	NP sur 80.592
JB	25 de SCI Valence	U	125.925	0,82	U sur 251.850

JEB	8 de SCI Valence	NP	40.296	0,26	NP sur 80.592
MB	9 de SCI Valence	NP	45.333	0,30	NP sur 90.666
JUB	8 de SCI Valence	NP	40.296	0,26	NP sur 80.592
DO	25 de SCI Bordeaux	U	49.646	0,19	U sur 99.292
PO	8 de SCI Bordeaux	NP	15.886	0,78	NP sur 31.772
CO	9 de SCI Bordeaux	NP	17.872	0,63	NP sur 35.744
KO	8 de SCI Bordeaux	NP	15.886	0,78	NP sur 31.772
JB	25 de SCI Bordeaux	U	49.646	0,19	U sur 99.292
JEB	9 de SCI Bordeaux	NP	17.872	0,63	NP sur 35.744
MB	8 de SCI Bordeaux	NP	15.886	0,78	NP sur 31.772
JUB	8 de SCI Bordeaux	NP	15.886	0,78	NP sur 31.772
DO	250 de SCI Botapa	U	14.797	0,56	U sur 29.594
PO	84 de SCI Botapa	NP	4.971	0,98	NP sur 9.942
CO	83 de SCI Botapa	NP	4.912	0,79	NP sur 9.824
KO	83 de SCI Botapa	NP	4.912	0,79	NP sur 9.824



JB	250 de SCI Botapa	U	14.797	0,56	U sur 29.594
JEB	83 de SCI Botapa	NP	4.912	0,79	NP sur 9.824
MB	84 de SCI Botapa	NP	4.971	0,98	NP sur 9.942
JUB	83 de SCI Botapa	NP	4.912	0,79	NP sur 9.824
DO	100 de SCI Brant I	U	2.377	0,68	U sur 4.754
PO	33 de SCI Brant I	NP	784	0,63	NP sur 1.568
CO	33 de SCI Brant I	NP	784	0,63	NP sur 1.568
KO	34 de SCI Brant I	NP	808	0,41	NP sur 1.616
JB	100 de SCI Brant I	U	2.377	0,68	U sur 4.754
JEB	33 de SCI Brant I	NP	784	0,63	NP sur 1.568
MB	33 de SCI Brant I	NP	784	0,63	NP sur 1.568
JUB	34 de SCI Brant I	NP	808	0,41	NP sur 1.616
DO	100 de SCI Brant II	U	6.805	0,16	U sur 13.610
PO	33 de SCI Brant II	NP	2.245	0,70	NP sur 4.490
CO	34 de SCI Brant II	NP	2.313	0,75	NP sur 4.626

KO	33 de SCI Brant II	NP	2.245	0,70	NP sur 4.490
JB	100 de SCI Brant II	U	6.805	0,16	U sur 13.610
JEB	34 de SCI Brant II	NP	2.313	0,75	NP sur 4.626
MB	33 de SCI Brant II	NP	2.245	0,70	NP sur 4.490
JUB	33 de SCI Brant II	NP	2.245	0,70	NP sur 4.490
DO	25 de SCI Chambéry	U	20.016	0,54	U sur 40.032
PO	8 de SCI Chambéry	NP	6.405	0,29	NP sur 12.810
CO	8 de SCI Chambéry	NP	6.405	0,29	NP sur 12.810
KO	9 de SCI CHambéry	NP	7.205	0,95	NP sur 14.410
JB	25 de SCI Chambéry	U	20.016	0,54	U sur 40.032
JEB	8 de SCI Chambéry	NP	6.405	0,29	NP sur 12.810
MB	8 de SCI Chambéry	NP	6.405	0,29	NP sur 12.810
JUB	9 de SCI CHambéry	NP	7.205	0,95	NP sur 14.410
DO	50 de SCI Courchevel	U	14.448	0,90	U sur 28.896



PO	17 de SCI Courchevel	NP	4.912	0,63	NP sur 9.824
CO	17 de SCI Courchevel	NP	4.912	0,63	NP sur 9.824
KO	16 de SCI Courchevel	NP	4.623	0,65	NP sur 9.246
JB	50 de SCI Courchevel	U	14.448	0,90	U sur 28.896
JEB	17 de SCI Courchevel	NP	4.912	0,63	NP sur 9.824
MB	17 de SCI Courchevel	NP	4.912	0,63	NP sur 9.824
JUB	16 de SCI Courchevel	NP	4.623	0,65	NP sur 9.246
DO	250 de SCI Force 7	U	54.218	0,92	U sur 108.436
PO	83 de SCI Force 7	NP	18.000	0,68	NP sur 36.000
CO	83 de SCI Force 7	NP	18.000	0,68	NP sur 36.000
KO	84 de SCI Force 7	NP	18.217	0,56	NP sur 36.434
JB	250 de SCI Force 7	U	54.218	0,92	U sur 108.436
JEB	83 de SCI Force 7	NP	18.000	0,68	NP sur 36.000
MB	83 de SCI	NP	18.000	0,68	NP sur

	Force 7				36.000
JUB	84 de SCI Force 7	NP	18.217	0,56	NP sur 36.434
DO	80 de SCI Bourgeois Commerce	U	- 1.279	- 0,36	0
PO	27 de SCI Bourgeois Commerce	NP	- 431	- 0,78	0
CO	27 de SCI Bourgeois Commerce	NP	- 431	- 0,78	0
KO	26 de SCI Bourgeois Commerce	NP	- 415	- 0,79	0
JB	80 de SCI Bourgeois Commerce	U	- 1.279	- 0,36	0
JEB	27 de SCI Bourgeois Commerce	NP	- 431	- 0,78	0
MB	27 de SCI Bourgeois Commerce	NP	- 431	- 0,78	0
JUB	26 de SCI Bourgeois Commerce	NP	- 415	- 0,79	0
DO	60 de SCI Bourgeois Loge	U	108.264	0,71	U sur 216.528
PO	20 de SCI Bourgeois Loge	NP	36.088	0,24	NP sur 72.176
CO	20 de SCI Bourgeois Loge	NP	36.088	0,24	NP sur 72.176
KO	20 de SCI Bourgeois Loge	NP	36.088	0,24	NP sur 72.176



JB	60 de SCI Bourgeois Loge	U	108.264	0,71	U sur 216.528
JEB	20 de SCI Bourgeois Loge	NP	36.088	0,24	NP sur 72.176
MB	20 de SCI Bourgeois Loge	NP	36.088	0,24	NP sur 72.176
JUB	20 de SCI Bourgeois Loge	NP	36.088	0,24	NP sur 72.176
DO	60 de SCI de Gutenberg	U	12.374	0,59	U sur 24.748
PO	20 de SCI de Gutenberg	NP	4.124	0,86	NP sur 8.248
CO	20 de SCI de Gutenberg	NP	4.124	0,86	NP sur 8.248
KO	20 de SCI de Gutenberg	NP	4.124	0,86	NP sur 8.248
JB	60 de SCI de Gutenberg	U	12.374	0,59	U sur 24.748
JEB	20 de SCI de Gutenberg	NP	4.124	0,86	NP sur 8.248
MB	20 de SCI de Gutenberg	NP	4.124	0,86	NP sur 8.248
JUB	20 de SCI de Gutenberg	NP	4.124	0,86	NP sur 8.248
DO	12 de SCI Hallebardes	U	43.754	0,67	U sur 87.508

PO	4 de SCI Hallebardes	NP	14.584	0,89	NP sur 29.168
CO	4 de SCI Hallebardes	NP	14.584	0,89	NP sur 29.168
KO	4 de SCI Hallebardes	NP	14.584	0,89	NP sur 29.168
JB	12 de SCI Hallebardes	U	43.754	0,67	U sur 87.508
JEB	4 de SCI Hallebardes	NP	14.584	0,89	NP sur 29.168
MB	4 de SCI Hallebardes	NP	14.584	0,89	NP sur 29.168
JUB	4 de SCI Hallebardes	NP	14.584	0,89	NP sur 29.168
DO	250 de SCI Henriette	U	30.849	0,50	U sur 61.698
PO	83 de SCI Henriette	NP	10.242	0,03	NP sur 20.484
CO	84 de SCI Henriette	NP	10.365	0,43	NP sur 20.730
KO	83 de SCI Henriette	NP	10.242	0,03	NP sur 20.484
JB	250 de SCI Henriette	U	30.849	0,50	U sur 61.698
JEB	84 de SCI Henriette	NP	10.365	0,43	NP sur 20.730
MB	83 de SCI Henriette	NP	10.242	0,03	NP sur 20.484
JUB	83 de SCI Henriette	NP	10.242	0,03	NP sur 20.484



DO	3 de SCI Ilot	PP	1.523.328	0,84	PP sur 1.523.328
DO	3 de SCI Ilot	U	761.664	0,42	U sur 1.523.328
PO	1 de SCI Ilot	NP	253.888	0,14	NP sur 507.776
CO	1 de SCI Ilot	NP	253.888	0,14	NP sur 507.776
KO	1 de SCI Ilot	NP	253.888	0,14	NP sur 507.776
JB	6 de SCI Ilot	U	1.523.328	0,84	U sur 3.046.656
JEB	2 de SCI Ilot	NP	507.776	0,28	NP sur 1.015.552
MB	2 de SCI Ilot	NP	507.776	0,28	NP sur 1.015.552
JUB	2 de SCI Ilot	NP	507.776	0,28	NP sur 1.015.552
DO	50 de SCI Enfants	U	- 1.118	- 0,37	0
PO	16 de SCI des Enfants	NP	- 357	- 0,88	0
CO	17 de SCI des Enfants	NP	- 380	- 0,25	0
KO	17 de SCI des Enfants	NP	- 380	- 0,25	0
JB	50 de SCI	U	- 1.118	- 0,37	0

	Enfants				
JEB	17 de SCI des Enfants	NP	- 380	- 0,25	0
MB	16 de SCI des Enfants	NP	- 357	- 0,88	0
JUB	17 de SCI des Enfants	NP	- 380	- 0,25	0
DO	80 de SCI Kleber	U	34.726	0,57	U sur 69.452
PO	27 de SCI Kleber	NP	11.720	0,22	NP sur 23.440
CO	27 de SCI Kleber	NP	11.720	0,22	NP sur 23.440
KO	26 de SCI Kleber	NP	11.286	0,13	NP sur 22.572
JB	80 de SCI Kleber	U	34.726	0,57	U sur 69.452
JEB	27 de SCI Kleber	NP	11.720	0,22	NP sur 23.440
MB	27 de SCI Kleber	NP	11.720	0,22	NP sur 23.440
JUB	26 de SCI Kleber	NP	11.286	0,13	NP sur 22.572
DO	25 de SCI Dijon	U	51.774	0,72	U sur 103.548
PO	8 de SCI Dijon	NP	16.567	0,91	NP sur 33.134
CO	9 de SCI Dijon	NP	18.638	0,90	NP sur 37.276
KO	8 de SCI Dijon	NP	16.567	0,91	NP sur 33.134



JB	25 de SCI Dijon	U	51.774	0,72	U sur 103.548
JEB	9 de SCI Dijon	NP	18.638	0,90	NP sur 37.276
MB	8 de SCI Dijon	NP	16.567	0,91	NP sur 33.134
JUB	8 de SCI Dijon	NP	16.567	0,91	NP sur 33.134
DO	50 de SCI Lyon	U	- 79.831	- 0,86	0
PO	17 de SCI Lyon	NP	- 27.142	-0,83	0
CO	16 de SCI Lyon	NP	- 25.546	- 0,19	0
KO	17 de SCI Lyon	NP	- 27.142	-0,83	0
JB	50 de SCI Lyon	U	- 79.831	- 0,86	0
JEB	16 de SCI Lyon	NP	- 25.546	- 0,19	0
MB	17 de SCI Lyon	NP	- 27.142	-0,83	0
JUB	17 de SCI Lyon	NP	- 27.142	-0,83	0
DO	50 de SCI Marché aux Vins	U	18.941	0,62	U sur 37.882
PO	16 de SCI Marché aux Vins	NP	6.061	0,32	NP sur 12.122
CO	17 de SCI Marché aux Vins	NP	6.440	0,15	NP sur 12.880
KO	17 de SCI Marché aux Vins	NP	6.440	0,15	NP sur 12.880

JB	50 de SCI Marché aux Vins	U	18.941	0,62	U sur 37.882
JEB	17 de SCI Marché aux Vins	NP	6.440	0,15	NP sur 12.880
MB	16 de SCI Marché aux Vins	NP	6.061	0,32	NP sur 12.122
JUB	17 de SCI Marché aux Vins	NP	6.440	0,15	NP sur 12.880
DO	12 de SCI Maréchal	U	20.169	0,10	U sur 40.338
PO	4 de SCI Maréchal	NP	6.723	0,03	NP sur 13.446
CO	4 de SCI Maréchal	NP	6.723	0,03	NP sur 13.446
KO	4 de SCI Maréchal	NP	6.723	0,03	NP sur 13.446
JB	12 de SCI Maréchal	U	20.169	0,10	U sur 40.338
JEB	4 de SCI Maréchal	NP	6.723	0,03	NP sur 13.446
MB	4 de SCI Maréchal	NP	6.723	0,03	NP sur 13.446
JUB	4 de SCI Maréchal	NP	6.723	0,03	NP sur 13.446
DO	50 de SCI Méribel	U	7.029	0,22	U sur 14.058



PO	17 de SCI Méribel	NP	2.389	0,93	NP sur 4.778
CO	17 de SCI Méribel	NP	2.389	0,93	NP sur 4.778
KO	16 de SCI Méribel	NP	2.249	0,35	NP sur 4.498
JB	50 de SCI Méribel	U	7.029	0,22	U sur 14.058
JEB	17 de SCI Méribel	NP	2.389	0,93	NP sur 4.778
MB	17 de SCI Méribel	NP	2.389	0,93	NP sur 4.778
JUB	16 de SCI Méribel	NP	2.249	0,35	NP sur 4.498
DO	5 de SCI Mittelbach	U	61.129	0,31	U sur 122.258
PO	2 de SCI Mittelbach	NP	24.451	0,73	NP sur 48.902
CO	1 de SCI Mittelbach	NP	12.225	0,86	NP sur 24.450
KO	2 de SCI Mittelbach	NP	24.451	0,73	NP sur 48.902
JB	5 de SCI Mittelbach	U	61.129	0,31	U sur 122.258
JEB	1 de SCI Mittelbach	NP	12.225	0,86	NP sur 24.450
MB	2 de SCI Mittelbach	NP	24.451	0,73	NP sur 48.902
JUB	2 de SCI Mittelbach	NP	24.451	0,73	NP sur 48.902

DO	50 de SCI Mulhouse	U	- 370	- 0,89	0
PO	16 de SCI Mulhouse	NP	- 118	- 0,68	0
CO	17 de SCI Mulhouse	NP	- 126	- 0,10	0
KO	17 de SCI Mulhouse	NP	- 126	- 0,10	0
JB	50 de SCI Mulhouse	U	- 370	- 0,89	0
JEB	17 de SCI Mulhouse	NP	- 126	- 0,10	0
MB	16 de SCI Mulhouse	NP	- 118	- 0,68	0
JUB	17 de SCI Mulhouse	NP	- 126	- 0,10	0
DO	6 de SCI Patjac	U	4.168	0,53	U sur 8.336
PO	2 de SCI Patjac	NP	1.389	0,51	NP sur 2.778
CO	2 de SCI Patjac	NP	1.389	0,51	NP sur 2.778
KO	2 de SCI Patjac	NP	1.389	0,51	NP sur 2.778
JB	6 de SCI Patjac	U	4.168	0,53	U sur 8.336
JEB	2 de SCI Patjac	NP	1.389	0,51	NP sur 2.778
MB	2 de SCI Patjac	NP	1.389	0,51	NP sur 2.778



JUB	2 de SCI Patjac	NP	1.389	0,51	NP sur 2.778
DO	250 de SCI Prune	U	42.150	0,15	U sur 84.300
PO	83 de SCI Prune	NP	13.993	0,85	NP sur 27.986
CO	84 de SCI Prune	NP	14.162	0,45	NP sur 28.324
KO	83 de SCI Prune	NP	13.993	0,85	NP sur 27.986
JB	250 de SCI Prune	U	42.150	0,15	U sur 84.300
JEB	84 de SCI Prune	NP	14.162	0,45	NP sur 28.324
MB	83 de SCI Prune	NP	13.993	0,85	NP sur 27.986
JUB	83 de SCI Prune	NP	13.993	0,85	NP sur 27.986
DO	25 de SCI Quimper	U	23.821	0,06	U sur 47.642
PO	8 de SCI Quimper	NP	7.622	0,74	NP sur 15.244
CO	9 de SCI Quimper	NP	8.575	0,58	NP sur 17.150
KO	8 de SCI Quimper	NP	7.622	0,74	NP sur 15.244
JB	25 de SCI Quimper	U	23.821	0,06	U sur 47.642

JEB	9 de SCI Quimper	NP	8.575	0,58	NP sur 17.150
MB	8 de SCI Quimper	NP	7.622	0,74	NP sur 15.244
JUB	8 de SCI Quimper	NP	7.622	0,74	NP sur 15.244
DO	60 de SCI Saint Raf	U	33.005	0,95	U sur 66.010
PO	20 de SCI Saint Raf	NP	11.001	0,98	NP sur 22.002
CO	20 de SCI Saint Raf	NP	11.001	0,98	NP sur 22.002
KO	20 de SCI Saint Raf	NP	11.001	0,98	NP sur 22.002
JB	60 de SCI Saint Raf	U	33.005	0,95	U sur 66.010
JEB	20 de SCI Saint Raf	NP	11.001	0,98	NP sur 22.002
MB	20 de SCI Saint Raf	NP	11.001	0,98	NP sur 22.002
JUB	20 de SCI Saint Raf	NP	11.001	0,98	NP sur 22.002

Cynthia Oussadon, Kelly Oussadon, Pamela Oussadon et Denis Oussadon déclarent à titre de subrogation réelle expressément convenue entre eux par l'effet du présent apport, vouloir reporter la nue-propiété et l'usufruit dont ils sont respectivement titulaires sur les parts sociales qu'ils co-apportent, sur les parts sociales reçues en rémunération dudit apport.

Jeff Benarroch, Julia Benarroch, Morgane Benarroch et Jacques Benarroch déclarent à titre de subrogation réelle expressément convenue entre eux par l'effet du présent apport, vouloir reporter la nue-propiété et l'usufruit dont ils sont respectivement titulaires sur les parts sociales qu'ils co-apportent, sur les parts sociales reçues en rémunération dudit apport.

La preuve de l'existence et de la valeur de ces apports a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de dix millions trois cent quarante-huit mille six cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 10.348.657,94) est affecté au capital social pour un montant de dix millions trois cent quarante-huit mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 10.348.562) au capital social et au compte prime d'émission de la Société pour un montant de quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 95,94). »

Les associés décident que les dispositions qui précèdent remplacent et annulent l'ensemble des dispositions figurant à l'acte de constitution de la société du 21 décembre 2012 relatives à la « SOUSCRIPTION ET PAIEMENT ».

Toutes les autres dispositions figurant audit acte demeurent inchangées.

DONT ACTE

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

(s) J. BENARROCH, G. LÉCUI

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2013

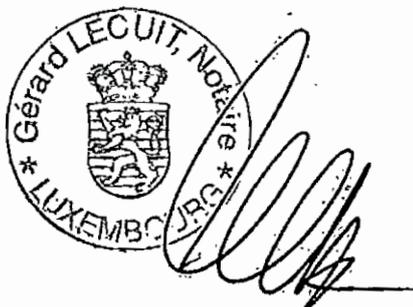
Relation : LAC/2013/390

Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (s) I. THILL

POUR EXPÉDITION CONFORME

Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2013.



Sun Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.035.

L'an deux mil treize, le vingtième jour de mars.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) **Monsieur Denis OUSSADON (« DO »)**, né à Casablanca, Maroc, le 5 juillet 1952, résidant professionnellement au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et
- 2) **Monsieur Jacques BENARROCH (« JB »)**, né le 16 septembre 1954, à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- 3) Monsieur Denis Oussadon, prénommé, représentant à l'effet des présentes ses enfants, **Pamela OUSSADON (« PO »)**, **Cynthia OUSSADON (« CO »)** et **Kelly OUSSADON (« KO »)** en vertu de procurations restée annexées à l'acte du 21 décembre dont question ci-après,
- 4) Monsieur Jacques BENARROCH représentant pour sa part ses enfants, **Jeff BENARROCH (« JEB)**, **Morgane BENARROCH (« MB »)** et **Julia BENARROCH (« JUB »)** en vertu de procurations restées annexées à l'acte du 21 décembre dont question ci-après.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter que lors de l'acte rectificatif du 28 décembre 2012, établi suite à l'acte de constitution de ladite société en date du 21 décembre 2012, l'allocation des nouvelles parts sociales émises par la société en contrepartie des apports reçus et le démembrement subséquent entre Monsieur OUSSADON et ses enfants et Monsieur BENARROCH et ses enfants auraient dû être mieux précisés, ce qui fait l'objet du présent acte ampliatif.

Qu'en conséquence les associés ont pris la résolution suivante:

RESOLUTION UNIQUE

En conséquence de l'exposé préliminaire, les associés décident d'ajouter *in fine* au détail de la partie « SOUSCRIPTION ET PAIEMENT » reprise dans l'acte rectificatif du 28 décembre 2012 le tableau de répartition suivant :

Apporteur	Valeur apport	Parts émises en contrepartie	Répartition des parts détenues et démembrement en PP*, NP**, U***	
DO	1 825 500,06	1 825 483	3 650 966	U
	1 523 328,84	1 523 315	1 523 315	PP
	3 348 828,90	3 348 798		
PO	613 331,59	613 326	1 226 652	NP
CO	603 324,93	603 319	1 206 638	NP
KO	608 843,55	608 838	1 217 676	NP
JB	2 587 164,48	2 587 141	5 174 281	U
MB	867 219,73	867 211	1 734 423	NP
JEB	857 213,07	857 205	1 714 410	NP
JUB	862 731,69	862 724	1 725 448	NP
Total	10 348 657,94	10 348 562		

*Pleine propriété: « PP »,

**Nue-propriété : « NP »,

*** Usufuit : « U »

Les associés décident que les dispositions qui précèdent viennent compléter l'ensemble des dispositions figurant à l'acte de constitution de la société du 21 décembre 2012 et à l'acte rectificatif du 28 décembre 2012 relatives à la partie « SOUSCRIPTION ET PAIEMENT ».

Toutes les autres dispositions figurant audits actes demeurent inchangées.

DONT ACTÉ

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

(s) D. OUSSADON, J. BENARROCH, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2013

Relation : LAC/2013/12794

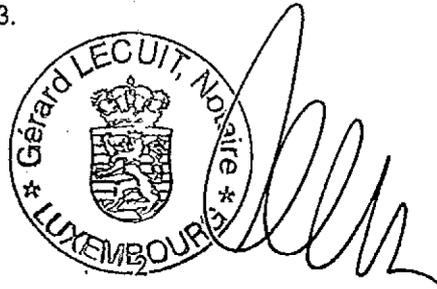
Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Reçveur, ff. (s) C. FRISING

POUR EXPEDITION CONFORME

Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.



FCB (Forest City Basin) Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 155.823.

—
EXTRAIT

A la suite des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société en date du 24 février 2012, AMG G.m.b.H., Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., a été renommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale pour l'année fiscale qui se terminera le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013024572/14.

(130029493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Gez Immobilière, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 2, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 173.782.

—
EXTRAIT

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 février 2013, l'associée unique, a décidé de transférer le siège social de la société au 2, rue de la Grève à L-1643 Luxembourg, avec effet à la date du 1^{er} Février 2013.

Pour extrait conforme

VAL PROMOTION S.A.

L'associée unique

Référence de publication: 2013024600/13.

(130029919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Jaccar Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.405.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 février 2013

Le siège social est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024651/12.

(130029705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Real Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Felix.
R.C.S. Luxembourg B 105.713.

—
EXTRAIT

Date	2013.02.18
Nom de la société commerciale	Realassociates SA
Numéro d'immatriculation	B105713
Numéro de registre	2004 2228 819
Ancienne adresse	15 rue Edward Steichen, 4 th Floor, L-2540, Kirchberg, Luxembourg
Nouvelle adresse	29 Boulevard Prince Felix, L-1513, Kirchberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024854/15.

(130029990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

HeliosMax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 154.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013020609/11.

(130024944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

AutoZone Luxembourg Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 160.636.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

P.L.C. van Denzen.

Référence de publication: 2013025050/11.

(130031038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Arctic Cooling Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.
R.C.S. Luxembourg B 113.046.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2011 - 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025043/10.

(130030832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Asia Alternatives Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.927,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 127.149.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013025045/10.

(130030438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

RBC Investor Services Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 171.349.

En date du 30 janvier 2013 M Julian Presber a été nommé gérant du Conseil de Gérance de RBC Investor Services Limited.

M Julian Presber

Adresse: 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

RBC Investor Services Limited.

Référence de publication: 2013024853/12.

(130030123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

SPA.FI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 44.547.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 11 janvier 2013

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix:

1. d'acter la démission de Monsieur Mario SPAGNOLI de son mandat d'Administrateur de la société avec effet au 20 décembre 2012;

de ne pas pourvoir à son remplacement;

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Certifiée conforme et sincère

Référence de publication: 2013024915/14.

(130029722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

A.M.S. Auto Moto Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 97.076.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025037/10.

(130031069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Agrostar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 15, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 49.190.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025070/10.

(130030874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Almat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.689.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013025073/10.

(130030660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Avenue Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.133.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Février 2013.

Référence de publication: 2013025052/10.

(130031033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

AutoZone Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.687.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

AutoZone Luxembourg Investments S.à r.l.

P.L.C. van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2013025051/14.

(130031031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

"AMS Auto S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.332.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025034/10.

(130031067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Asolilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 136.955.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20. Février 2013.

Référence de publication: 2013025080/10.

(130030622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Atria Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 88.590.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025093/10.

(130030541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Avaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 147.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025096/10.

(130030476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Avaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 147.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025097/10.

(130030477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Black & Decker TransAsia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025107/10.

(130030400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

A3COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A3COM S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013025101/11.

(130030339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 25.459.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025110/11.

(130030578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

3i GC Holdings U1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 152.371.

EXTRAIT

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 23 janvier 2013 que la Société a racheté quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de classe A9 détenues dans la Société à 3i Growth Capital B L.P., associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013025003/12.

(130029516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

TIIC Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.142.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de TIIC Holding («la Société»), tenue à Luxembourg le 31 décembre 2012:

Le conseil de gérance décide de proposer la nomination de Mr. Yves Speeckaert, né le 12 novembre 1960 à Bruxelles et domicilié au rue nouvelle 44; B6700 Arlon en Belgique, en tant que membre du conseil de gérance de la Société à compter de ce jour..

Luxembourg, le 19 Février 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013024953/14.

(130030006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

US International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 46.527.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 novembre 2012 que:

L'assemblée accepte la démission de Mme Christine Ediar de son poste d'administrateur de la société

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Alexander Romanovich KUZMIN, né le 23 juin 1990 à Cheboksary (république de Tchouvachy fédération de Russie), demeurant à 61, rue Schmitz L-8190 Kopstal. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée ordinaire de 2014.

L'assemblée décide de transférer le siège social de 42, rue Raymond Poincaré L-2342 Luxembourg au 11, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013024966/16.

(130029561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Viorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.202.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 février 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date de ce jour

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024977/14.

(130029947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Zenilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 151.290.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013024998/10.

(130030250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Welland (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 139.769.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013024984/11.

(130029580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Win Securitisation II, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.020.

La Société informe que par contrat de cessions en date du 2 avril 2012, la Société Trief Corporation S.A., société anonyme enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 50 162 dont le siège social est 115, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg a acquis l'intégralité de ses parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024985/11.

(130029635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Zento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.614.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 11 janvier 2013

L'assemblée entérine la décision du conseil d'administration du 1^{er} février 2012 de coopter Mademoiselle Céline JULIEN en remplacement de Monsieur Jacob EDANG, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS, l'assemblée décide de nommer Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur. Par conséquent, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025000/14.

(130029823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

EUROMARKEN LUXEMBOURG SARL, Warenvertriebs-Agentur, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 38.259.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée:

- EUROMARKEN LUXEMBOURG s.à r.l. Warenvertriebs-Agentur (B0038259), avec siège social à L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2013025023/18.

(130030111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

PrimaCom Finance (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.965.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Medfort S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 151.464, here represented by Eva Mertes, private employee, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name PrimaCom Finance (Lux) S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue by private or public offering notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, which may be listed or not. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of

its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of 1.00 euro (EUR one) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the first Tuesday of June of each year at 14:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors of at least three (3) directors, composed of at least one (1) A director and at least one (1) B director. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, without prejudice to the first sentence of Article 10.1 of these Articles, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors, including one A director and one B director, is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of one A director and one B director of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

16.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 16.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

16.5. Article 16.3. and 16.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Supervision of the Company.

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors or independent auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

17.2 The institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office if the Company meets the criteria determined by article 35 for a period as determined by article 36 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2013.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2014.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) Medfort S.a r.l. prenamed here above	31,000 shares;
Total:	31,000 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

(i) that the number of directors of the Company be set at four;

(ii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:

(a) Mrs Barbara Neuerburg, private employee, born in Krumbach, Germany, on 18 May 1979, with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as B Director;

(b) Mr Wim Rits, private employee, born in Merksem, Belgium on 14 June 1970, with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as B Director;

(c) Mr Harald Stöber, born in Witten, Germany on 25 June 1952 with address at Schageshoftstrasse 35, 47877 Willich, Germany, as A Director; and

(d) Mr Wolf Waschkuhn, born in Witten, Germany on 22 June 1963 with address at 14, chemin de la Greve, 1290 Versoix, Switzerland, as A Director.

(iii) that there be appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period of 2 years:

KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 149133.

(iv) that the address of the registered office of the Company is at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le premier jour du mois de février,

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Medfort S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est établie à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le nr. B 151.464, ici représentée par Mme Eva Mertes, employée privée, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de PrimaCom Finance (Lux) S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission de parts, d'emprunts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances qui peuvent être listés ou pas. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ains qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions

et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le premier mardi de juin de chaque année à 14h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un conseil d'administration d'au moins trois (3) administrateurs, composé d'au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B. Les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité

solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. Les membres du conseil d'administration seront nommés par le(s) actionnaire(s) lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 10.1 des Statuts, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

11.1. Le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société, incluant un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

16.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

16.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

16.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 16.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

16.5 L'article 16.3. and 16.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 17. Surveillance de la Société.

17.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, sa/leur rémunération et la durée de ses/leurs fonctions, qui ne pourra excéder six ans.

17.2 L'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, choisi(s) parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, sera/seront désigné(s) par l'assemblée générale, qui fixera la durée de son/leur mandat, dans le cas où la Société satisfait les conditions requises par l'article 35 pour la période établie par l'article 36 de la loi du 19 septembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices..

19.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

19.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) Medfort S.à r.l. sus-mentionnée:	31.000 ac- tions;
Total:	<u>31.000 ac- tions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1,800.- EUR (mille huit cent euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à quatre;

(ii) sont nommés administrateurs d'administration pour une période de six ans:

a) Mrs Barbara Neuerburg, employée privée, née le 18 mai 1979, à Krumbach (Allemagne), dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, comme administrateur de classe B;

b) Mr Wim Rits, employé privé, né le 14 juin 1970, à Merksem (Belgique), dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, comme administrateur de classe B;

c) Mr Harald Stöber, né le 25 juin 1952 à Witten (Allemagne) dont l'adresse est située au Schageshoftstrasse 35, 47877 Willich, Allemagne, comme administrateur de classe A; and

d) Mr Wolf Waschkuhn, né le 22 juin 1963 à Witten (Allemagne) dont l'adresse est située au 14, chemin de la Greve, 1290 Versoix, Suisse, comme administrateur de classe A.

(iii) est nommé comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période de 2 ans:

KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, avec siège social au 9, Alle Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 149133.

(iv) le siège social de la société est fixé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. MERTES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2013. Relation: LAC/2013/5264. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020160/541.

(130023989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Mason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 37, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 96.156.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 Décembre 2012

L'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'acceptation de la démission de l'administrateur Sean O'Brien avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Mason S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013024734/14.

(130029610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

PLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 174.971.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Global Administration Services (Luxembourg) S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 57.147, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PLO S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- détenir des marques et brevets;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR), représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, divisés en deux catégories, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de vote égal, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier Lundi du mois de juin à 09h30, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, notamment à l'article 16 ci-après, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera.»

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept cent mille euros (700.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.000,- EUR.

Décisions de l'assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale des actionnaires, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

1.- Monsieur Marc SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né le 9 mars 1965 à Luxembourg (L), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

2.- Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, né le 04 juin 1971 à Ninove (B), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

3.- Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, né le 4 février 1950 à Sokolov (Tchéquie), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

4.- Madame Stéphanie MARION, administrateur de sociétés, née le 8 octobre 1978 à Thionville, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Monsieur Marc SCHINTGEN, préqualifié est également nommé Président du Conseil d'administration.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Alpha Expert S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 88.567.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué, et du commissaire aux comptes viennent à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} février 2013. Relation GRE/2013/526. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020184/223.

(130024185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Palinvest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 144.982.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 18 juillet 2012

- L'assemblée accepte la démission au poste d'administrateur, avec effet au 18 juillet 2012, de la société AMPALA S.à r.l., et de Messieurs Patrick FERY et Alain GUEZENNEC.

- L'assemblée décide de nommer comme administrateurs, avec effet au 18 juillet 2012, et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2018:

* Monsieur Patrick FERY, né le 1^{er} octobre 1961, à Châlons-sur-Marne, (France), gérant de société, domicilié au 24, rue Carnot, F-10100 Romilly-sur-Seine;

* Monsieur Karl LOUARN, né le 7 avril 1971 à Firminy (France), expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

* Monsieur Frédéric MONCEAU, né le 23 novembre 1976 à Metz (France), expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013025422/19.

(130030478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Irocy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.050.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.324.

En date du 15 février 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Robert van 't Hoeft, du poste de gérant de catégorie B;

- Révocation de Martinus C.J. Weijermans, du poste de gérant de catégorie B;

- Nomination de Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, Monaco, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat;

- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Irocy Finance S.à r.l.

Paul Galliver

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013024633/21.

(130029568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.
